



PROCES-VERBAL DU CONSEIL
Séance du 16 octobre 2014

Etaient présents :

Collège A :

- M. Fabrice BOUQUET
- M. Michael KNORR (Procuration de M. LANCIEN)
- Mme Thérèse LEBLOIS
- M. Hervé MAILLOTTE
- M. Jean-Louis MILLOT
- M. Christian SUE

Collège B :

- M. Badr ALAOUI-SOSSE (Procuration de M. CRINI)
- M. Jean-Pascal ANSEL
- M. Julien BERNARD (Procuration de M. TATIBOUET)
- Mme Maryvonne DULMET
- M. Abderrazzak KADMIRI
- Mme Anne –Véronique WALTER SIMONNET

Collège des IATOS

- Mme Nelly BOTELLA
- M. Christophe COMBE
- Mme Valérie FAUVEZ
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET
- Mme Michèle PETITHORY

Collège des usagers

- Mme Sonia CRETIN
- M. Aïman DILOU
- Mme Avril DUCHET
- Mme Amandine EHRHARD
- Mme Océane HUZ
- M. Robin LASSAUGE
- M. Jules WACQUIER

Collège des personnalités extérieures

- Mme Christine BOURQUIN-MIGNOT
- M. André MARIAGE

Membre de droit

- Mme Catherine LACOUR

Excusés :

- M. Lamine BOUBAKAR
- M. Patrick BONTEMPS
- M. Grégorio CRINI
- M. Michel DAGUENET
- M. Jordan DUFLOT
- M. Maxime JACQUOT
- M. Anthony JEANBOURQUIN
- M. Gilles LANCIEN
- Mme Dominique LANDRY
- M. Patrice SALZENSTEIN
- M. Dominique SCHAUSS
- M. Bruno TATIBOUET
- M. Pascal VAIRAC

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14 heures.

M. KADMIRI présente Mme LACOUR, nouvelle responsable administrative de l'UFR.
Un tour de table de présentation des membres est effectué.

APPROBATION DU PV DU 24 JUIN 2014

Madame BOURQUIN MIGNON estime que le nombre de réunions du conseil n'est pas suffisant et n'est pas satisfaite de la réponse donnée lors du dernier conseil « pour les questions importantes, il (le directeur) rencontre souvent les directeurs de laboratoires et les responsables de département). A quoi sert le conseil de gestion dans ce cas ?

M. KADMIRI répond que le conseil est consulté pour les points les plus importants, mais qu'il n'est pas possible d'y traiter tous les aspects. 4 à 5 séances ont lieu chaque année. Sont traités les flux étudiants, le budget, le dialogue de gestion, la campagne emplois, la DBM. A chaque fois, un point est fait sur les locaux et questions diverses.

Le procès-verbal du 24 juin est approuvé avec 5 abstentions.

FLUX ETUDIANTS

Les étudiants de 1^{ère} année sont en forte augmentation, une centaine par rapport à l'an dernier, ce qui fait suite à une augmentation de 14 % déjà enregistrée l'année qui précédait.

Monsieur KADMIRI se réjouit de l'attrait des étudiants pour les études de sciences, mais une réflexion est à mener pour anticiper une hausse encore attendue l'an prochain.

Des groupes supplémentaires ont été ouverts, 2 en SVT, 1 en ST, ce qui correspond à 1000 heures ETD.

Pour information, l'université de Bourgogne a décidé de voter une capacité d'accueil (limite des inscriptions de 1^{ère} année), ce qui va automatiquement conduire à une augmentation des effectifs de l'UFC.

M. MARIAGE fait état d'une augmentation encore plus nette en SLHS, avec déjà un accueil d'étudiants dijonnais, car une capacité d'accueil a été mise en place à la rentrée pour la formation de psychologie de Dijon.

M. MAILLOTTE demande ce qu'il en est au niveau national.

M. KADMIRI répond que ce constat est national. Certaines universités ont voté des capacités d'accueil, limitant ainsi les inscriptions aux primo-arrivants. Cela risque d'entraîner une sélection des étudiants par tirage au sort, qui serait injuste. En dernier recours, c'est le recteur qui prend la décision d'affectation des étudiants.

M. MAILLOTE pense qu'il faudrait sélectionner sur la motivation des étudiants pour les études.

M. BERNARD rappelle que nous sommes un service public et que la question ne devrait pas se poser de cette manière : tous les étudiants doivent être accueillis et des moyens doivent être donnés à l'établissement pour gérer les flux et donner de bonnes conditions d'enseignement.

M. KADMIRI pense que la réflexion doit être menée. Sur le plan pratique, il fait remarquer qu'au fil des années, il a été nécessaire de cloisonner les salles pour recevoir de petits effectifs, aujourd'hui, il faudra faire l'inverse. Tout cela représente un coût. L'université accueille tous les étudiants titulaires d'un baccalauréat, même professionnel. Une modification de la réglementation pourrait aider à contenir les flux.

Mme PELLET demande si la dotation est calculée en fonction du nombre d'étudiants.

M. KADMIRI répond que c'est un des éléments pris en compte, mais pour une petite partie seulement. De plus, les calculs de dotation sont toujours faits avec les éléments de l'année n-1, sans tenir compte des augmentations de l'année en cours.

Monsieur KNORR demande s'il s'agit d'un problème de capacité d'accueil ou de capacité financière ?

M. KADMIRI estime que ce n'est pas un problème de locaux, mais comme il n'y a pas de créations de postes, il faudra augmenter le nombre d'étudiants par groupe.

M. MAILLOTTE pense qu'une réflexion devrait être lancée pour chercher des moyens complémentaires au niveau de l'université, comme pour la recherche.

M. ALAOUI-SOSSE pense que ce n'est pas une solution : on ne devrait pas avoir à chercher de l'argent pour l'enseignement.

M. KADMIRI suggère une plus grande ouverture de formations par apprentissage.

M. ANSEL explique que l'augmentation des flux est liée à plusieurs facteurs :

- aspect démographique
- augmentation des premiers vœux pour les études scientifiques (le double en Franche-Comté du taux national ce qui montre l'attrait de l'UFR ST)

Il est nécessaire d'accueillir et former, mais il faut aussi bien orienter les postulants.

Dans post-bac, 2 types d'avis sont possibles : favorable ou réservé.

Actuellement, il n'est même pas possible de privilégier le baccalauréat d'origine.

Il faudrait travailler sur plusieurs niveaux :

- Mobiliser les ressources internes,
- Rechercher des financements extérieurs,
- Demander à l'Etat des règles du jeu opérationnelles (ex : bac S de l'Académie prioritaires en sciences, examen du dossier pour les autres bacs)

Il annonce pour l'an prochain une augmentation des inscriptions liée à l'obligation de double inscription pour les étudiants de CPGE, ce qui correspondra à environ 200 étudiants.

M. MILLOT lit dans le compte rendu précédent que les crédits d'investissements baissent chaque année, ce qui ne semble pas compatible avec le fait que les effectifs soient en constante augmentation.

M. KADMIRI informe du lancement par l'Université d'un plan d'investissement de 600000 € sur 2 ans, sur appel à projets.

Pour cette année, l'UFR a répondu à toutes les demandes d'investissements des CR enseignement.

DIALOGUE DE GESTION

Le dialogue de gestion a débuté en juin avec les services centraux avec une première approche sur

- Les flux étudiants
- La campagne-emploi
- La contribution à la compensation partielle du GVT. 192058 € sont demandés à ST pour 2015

Pour mémoire celle-ci s'élevait à 57000€ en 2012 et 171320€ en 2013.

M. KADMIRI fait part de ses propositions pour arriver à rassembler cette somme, avec des postes non pourvus sur quelques mois pour un montant de 120749 € le reste étant prélevé sur le fonctionnement de l'UFR, évitant ainsi de différer des recrutements de personnels. Ce calcul pourrait être revu si d'autres solutions étaient trouvées prochainement.

M. MARIAGE précise que l'UFR SLHS est dans cette situation avec la nécessité de ne pas pourvoir 2 à 4 postes d'enseignants chercheurs.

M. DILOU demande comment est calculée la contribution de l'UFR.

M. KADMIRI répond que cela prend en compte l'ensemble du budget, y compris celui de la recherche. La part de l'UFR ST ainsi calculée représente 12% de la contribution globale.

M. MARIAGE, en tant que personne extérieure, se demande si une augmentation des droits d'inscription même de 10 € par étudiant ne permettrait pas d'améliorer la situation des établissements. Le droit d'inscription actuel de 180 € en licence est très faible, par rapport au coût demandé par d'autres établissements.

M. KNORR demande qui décide des droits d'inscription.

M. KADMIRI répond que c'est le ministère.

M. DILOU précise que l'étudiant paie 420 € à la rentrée, et que c'est déjà une somme importante.

M. KADMIRI explique que cette somme inclut une part importante pour la sécurité sociale, et ajoute que l'UFR ne perçoit pas la compensation intégrale pour les droits d'inscription des étudiants boursiers.

La proposition de participation à la contribution est soumise au vote. Elle est acceptée à l'unanimité.

QUESTIONS FINANCIERES

Crédits d'investissements pédagogiques

Des crédits d'investissements pédagogiques ont été versés début septembre aux différents CR enseignement. Ils ont été prélevés sur le fonctionnement de l'UFR pour un montant total de 52826.76 €

M. KADMIRI fait remarquer qu'il a ouvert également des crédits pour le master MEEF Sciences Physiques, l'ESPE n'en disposant pas.

Situation des CR à la date du conseil

M. KADMIRI constate qu'il reste sur les CR enseignement plus de 137000 € Il rappelle que ces crédits doivent être utilisés sur l'année 2014.

M. MAILLOTTE fait remarquer que si ces crédits étaient reportables, la dette pourrait être allégée.

M. KADMIRI précise que le report n'est pas possible pour ce type de crédits.

DGF 2015 – Hypothèse

Le tableau de simulation de dotation fait apparaître une somme de 850490 € pour l'UFR ST, soit 2030 € de moins que l'an passé.

M. KADMIRI précise que les fluides à eux seuls représentaient en 2013 740000 € auxquels il faudra bien ajouter les dépenses engendrées par le nouveau bâtiment FEMTO-ST.

L'année 2015 se présente donc d'ores et déjà avec des contraintes budgétaires importantes.

M. MAILLOTTE regrette qu'il ne soit pas possible de faire une comptabilité analytique et de prévoir des lignes de fonctionnement dans les contrats de recherche.

CAMPAGNE EMPLOIS 2015

BIATSS

M. KADMIRI présente les demandes de maintien, de transformation et de création de postes. Il convient d'ajouter une demande d'un poste en personnel d'entretien qui ne figure pas sur le document, afin de participer à l'entretien du bâtiment TEMIS.

M. BOUQUET demande ce qu'il en est des personnels qui pouvaient bénéficier de la loi Sauvadet.

M. KADMIRI répond que deux personnes n'avaient pas souhaité être titularisées, d'autres collègues de l'UFR ST en ont bénéficié.

M. MAILLOTTE demande que le poste d'assistant de gestion administrative demandé par transformation à FEMTO soit publié en concours externe.

M. MILLOT demande si la transformation du poste du service financier ne nuira pas au fonctionnement de ce service.

M. KADMIRI précise que cette décision a été prise en concertation avec le responsable et est liée à une réorganisation des tâches au sein du service

M. MAILLOTTE fait part des difficultés liées au non remplacement par un titulaire de M. QUESTE, IGR en disponibilité : les contractuels sont recrutés à l'échelon le plus bas, ce qui ne favorise pas la pérennité sur l'emploi, et il y a une baisse de technicité constatée. D'autres difficultés, liées au poste ASI, sont en passe d'être résolues, avec un échange peut-être possible avec STGI.

Pour les créations par redéploiement de postes, M. KADMIRI précise qu'il y a peu de chance d'en bénéficier.

Enseignants second degré et enseignants chercheurs

M. BERNARD précise que l'informatique n'existe pas pour les PRAG.

M. KADMIRI indique qu'il s'agit d'un poste d'agrégé de mathématiques pour l'informatique, le profil de poste ayant été fait dans ce sens.

Rien de particulier n'est à signaler. Les postes avec recrutement infructueux l'an passé ont été redemandés en publication pour 2015.

- Le poste PRAG de géologie a été demandé en redéploiement en Anglais compte tenu du fort sous encadrement de la discipline.
- Le poste MCF en 32^{ème} section a été demandé en redéploiement en Géologie
- Le poste PRAG en Physique gelé en 2011 a été redéployé vers STGI en compensation du poste MCF en 66^{ème} section cédé à l'UFR ST par cette composante.

Mme WALTER-SIMONNET explique que le professeur agrégé nommé en géotechnique n'avait pas donné suite car il percevait une prime annuelle de 17000 € qu'il n'aurait pas sur le poste proposé. Elle signale que la décision de le proposer à nouveau en MCF n'a pas été collégiale.

M. KADMIRI précise qu'il est encore possible de modifier la proposition et demandera un vote au département de géologie de se prononcer par un vote.

M. BERNARD demande que soient ajoutés sur le document les postes des enseignants en disponibilité GARCIA, DULIEU, HILAIRE (STGI) et MORAND.

La campagne emploi est votée à l'unanimité.

LOCAUX

L'inauguration officielle des nouveaux bâtiments FEMTO-ST à TEMIS a été fixée au 20 novembre. Elle sera suivie d'une autre inauguration pour les collègues de l'UFR ST, nombreux à souhaiter la visite de ce nouveau bâtiment.

Les locaux libérés dans le bâtiment Métrologie doivent être remis aux normes avant d'être réaffectés en salles de cours, de TP et bureaux.

Les neurosciences auront leurs bureaux bâtiment E, mais les salles de TP seront réaménagées dans le bâtiment DF.

Dans le cadre du CPER, il est prévu la rénovation du campus et d'une partie des bâtiments.

M. KNORR demande si le déménagement d'UTINAM dans les anciens locaux LPMO est toujours prévu.

M. KADMIRI répond que cette possibilité a été abandonnée, le CNRS ne pouvant plus assurer la maintenance de ce bâtiment. Ce sont 2700 m² qui disparaissent. UTINAM pourra récupérer les locaux actuellement occupés par le mésocentre, qui devrait déménager dans l'atelier, au bâtiment DF.

Mme PETITHORY demande si le département de mécanique pourra utiliser l'ancien local à hydrogène pour faire une salle projet?

M. KADMIRI précise que l'affectation de ce local n'a pas encore été décidée. Il ajoute qu'en attendant la localisation définitive du siège de l'Université Fédérale dont les statuts seront proposés au vote du 22 octobre au CA de l'Université, elle occuperait très probablement le bâtiment G.

M. ALAOUI-SOSSE fait part de la demande de ses collègues d'être regroupés sur un seul site. Les surfaces proposées dans le bâtiment Métrologie (500 m²) seraient insuffisantes.

M. KADMIRI annonce que le Jardin botanique sera rattaché à compter du 1^{er} janvier 2015 au service « Art et culture scientifique ». L'UFR ST n'assurera donc plus ni sa gestion ni son entretien.

M. BOUQUET s'étonne des chiffres concernant le taux d'occupation des salles qui lui semble sous-estimé.

M. KADMIRI et M. ANSEL font part également de leur désaccord sur ces chiffres. Les salles de TP ne rentrent pas dans ce calcul, et cela a déjà été signalé au DGS. De plus, certains emplois du temps ne sont pas rentrés ou seulement en partie dans ADE. A partir de mars, de nombreux étudiants sont en stage et cela se ressent également dans le calcul. Le taux d'occupation compte pour environ 5% de la dotation.

Mme PELLET dit qu'il faudrait augmenter la qualité de l'information dans ADE et que toutes les heures soient bien planifiées.

M. BOUQUET demande où en est le rapprochement des services avec ADE.

M. ANSEL répond que ce n'est pas pour cette année compte tenu de ce qui vient d'être dit, mais que cela sera imposé à terme. Beaucoup de personnes ont la main et cela nuit à la qualité.

Mme PELLET ajoute que seules 2 UFR ne le font pas : SMP et ST.

QUESTIONS DIVERSES

Fermeture pendant les congés

L'UFR sera fermée pendant les congés de Noël et aux mêmes dates de fermeture que la maison de l'Université cet été.

Les dates seront diffusées dès qu'elles seront connues.

Carte des formations

Elle devra être revue au cours de cette année universitaire.

Subventions

M. KADMIRI demande l'autorisation d'offrir des bons d'achats de 40€aux enfants des personnels BIATSS, soit un total de 4200 à 4500€

Proposition approuvée à l'unanimité.

Il propose également une subvention de 1000€à l'association EPISTEMES.

L'ancien président, M. DILLOU, présente les différentes actions de cette association.

Pour l'AQUA, des équipements ont été achetés par l'UFR ST.
Un nouveau conseil de l'AQUA vient d'être mis en place, M. KADMIRI invite les étudiants à le rencontrer pour discuter de leurs besoins éventuels.

Mme DULMET souhaiterait que les associations qui bénéficient d'un financement présentent en conseil de gestion un bilan moral.

La proposition d'une subvention de 1000€ à EPISTEMES est approuvée à l'unanimité.

M. KADMIRI demande au conseil l'autorisation de pouvoir accorder des petites sommes aux associations (de l'ordre de 400 à 500 €) sans la réunion du conseil.

Le conseil renouvelle l'autorisation.

Prochain conseil

Il aura lieu rapidement à la suite du conseil d'administration du 18 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h25.

La secrétaire de séance

le Directeur

C. LACOUR

A. KADMIRI